

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-352**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance générale du 19 décembre 2022, le règlement suivant :

- le règlement d'emprunt numéro VM-352 décrétant un emprunt et une dépense de 4 636 000 \$ pour la réfection de la rue Notre-Dame et la construction de la nouvelle rue du boisé Saint-Rédempteur – aqueduc, égouts et voirie;

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 janvier 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 20 février 2023 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce 24^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate